



# P L O N É V E Z P O R Z A Y

Créée en 1971

21/2016

27 mai 2016

## FEUILLE D'INFORMATIONS

Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00

☎ : 02.98.92.50.23 [www.plonevez-porzav.net](http://www.plonevez-porzav.net) ou courriel : [mairie-plonevez-porzav@wanadoo.fr](mailto:mairie-plonevez-porzav@wanadoo.fr)

ERDF	dépannage - urgences 24h/24h		09.72.67.50.29
Véolia	urgences 24h/24h		09.69.32.35.29
Bibliothèque municipale	mercredi et samedi : 10h00-12h00 vendredi de 16h30 à 18h30		02.98.92.57.55
La Poste	mardi : 9h45-12h mercredi - jeudi - vendredi - samedi : 9h-12h		02.98.92.50.39
Médecin		<b>Urgences faire le 15</b>	
Pharmacie		<b>Urgences faire le 3237</b>	
Infirmières <i>Plonévez-Porzav</i>	samedi – dimanche	Mme Fray	02.98.92.52.06
<i>Plonévez-Porzav</i>	samedi – dimanche	Cabinet infirmier	02.98.92.55.34
Pédicure/Podologue	Du lundi au samedi sur rdv	David Cavarec	02.98.92.59.19
Ostéopathe	sur rendez-vous	Florian Fauchart	06.30.90.87.89
Vétérinaires			02.98.92.50.24
Taxi du Porzav N. Mauguen	transport de malades assis 7 j/ 7	Plonévez-Porzav	02.98.92.55.06
Ambulances Alain Jolec		Plomodiern	02.98.81.27.28
Déchetterie	lundi mercredi jeudi vendredi de 14h00 à 19h00 samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00		02.98.92.57.58
Déchets de jardin		Résidence Pen Ar Prat	
Marché en plein air	Tous les dimanches jusqu'au 16 octobre	Place de l'église de 9h00 à 13h00	

## INFORMATIONS COMMUNALES

### CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni en mairie le lundi 23 mai 2016 à 20h.

#### 1. Urbanisme

##### a. Réinstauration du droit de préemption urbain

A la suite de l'approbation du plan local d'urbanisme, il est nécessaire de redéfinir le champ d'application du droit de préemption urbain institué sur le territoire de la commune sous le régime du plan d'occupation des sols.

L'article L 211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux collectivités dotées d'un PLU approuvé d'instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines (U) et des zones d'urbanisation futures (AU) délimitées par ce plan. Après délibération le conseil décide d'instaurer un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et d'urbanisations futures délimitées dans le PLU de Plonévez-Porzav. Conformément à l'article R.211-2 du code de l'urbanisme, la présente délibération est affichée en mairie pendant un mois. Mention en est insérée dans deux journaux diffusés dans le département. Les effets juridiques attachés à la délibération ont pour point de départ l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité mentionnées audit alinéa. Pour l'application du présent alinéa, la date à prendre en considération pour l'affichage en mairie est celle du premier jour où il est effectué. Conformément à l'article R.151-52 du code de l'urbanisme, les périmètres du droit de préemption urbain sont reportées sous forme de documents graphiques en annexe du dossier de PLU.

##### b. Délégation du droit de préemption urbain au Maire

Après l'instauration du droit de préemption urbain, le conseil municipal a la possibilité, sur fondement de l'article L.2122-22 15° du code général des collectivités territoriales, d'autoriser le Maire à exercer différents droits de préemption ainsi qu'à les subdéléguer. Après en avoir débattu le conseil décide à l'unanimité, de ne pas déléguer l'exercice du droit de préemption urbain au Maire.

## **2. Intercommunalité : projet de périmètre de fusion de la communauté de communes**

Par courrier en date du 15 avril 2016, Monsieur le Préfet sollicite les conseils communautaires et conseils municipaux concernés par l'arrêté n°2016106-0003 afin d'avoir leur avis sur le projet de périmètre de fusion de la communauté de communes prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le nouvel établissement public de coopération intercommunale comprendra les communes de Cast, Châteaulin, Dinéault, Gouézec, Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Lennon, Lothery, Pleyben, Ploéven, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Port-Launay, Saint-Coulitz, Saint-Nic, Saint-Ségal et Trégarvan. La population de la nouvelle communauté de commune sera de 24 068 habitants. Accord à l'unanimité.

## **3. Travaux**

### **a. Acquisition d'un rabet désherbeur et demande de subvention**

La commune de Plonévez-Porzay fait l'acquisition du rabet désherbeur POGET modèle RDL 110 POG\_A13036 (société BOSSARD) pour un montant de 4150 € HT. L'engin sera propriété de la commune de Plonévez-Porzay et son utilisation sera partagée avec la commune de Cast. Michel Pouliquen propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne à hauteur de 10% à 40% (si pluri financeurs) et de l'Agence de l'eau à hauteur de 40% à 60% (si acquisition collective). Accord à l'unanimité.

### **b. travaux – continuité écologique du Lopic : travaux sur le pont de la rue Saint-Michel**

L'Établissement public de la baie de Douarnenez (EPAB) a débuté une étude en vue de travaux visant à restaurer la continuité écologique du Lopic. Ce projet nécessite l'intervention de l'EPAB sur le territoire de la commune de Plonévez-Porzay. L'étude présente des propositions d'interventions sur des ouvrages faisant obstacles à la continuité écologique et, notamment, sur le pont de la rue Saint-Michel, propriété de la commune. Parmi les solutions existantes, l'EPAB propose le remplacement de l'ancien pont par un nouveau de grande dimension. Les travaux estimés en 40 000 et 50 000 € HT seront pris en charge intégralement par l'EPAB. A ce stade de l'étude, l'EPAB souhaite avoir l'avis de la commune sur cette solution. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et donne son accord pour que l'EPAB développe davantage la solution du remplacement du pont de la rue Saint-Michel.

## **4. Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2017**

Chaque année, la liste préparatoire communale permettant l'établissement de la liste départementale des jurés d'assises doit être effectuée par un tirage au sort en public à partir de la liste électorale. Sont tirés au sort en vue de l'élaboration de la liste des jurés pour 2017 :

- M. Hugues COROLLER, domicilié Ménez Lezenven
- M. Alexandre DAGORN, domicilié 24 route du Moulin à Tréfeuntec,
- M. Joël RUELLAND domicilié 5 résidence Tro ar Hoat.

## **5. Affaires diverses :**

### **a. Affaires communales :**

Crise agricole : faisant suite à la réunion du conseil municipal du 11 avril 2016, le Maire présente à l'assemblée une motion de défense de l'agriculture à destination des élus locaux, nationaux et européens de la circonscription.

Compteur Linky : le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal d'écrire en son nom à ERDF afin de demander un moratoire sur les compteurs Linky tant que l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, saisie par le Ministère de la santé, n'a pas rendu son étude sur ces compteurs. 18 voix pour et une abstention.

Maison médicale : le cabinet Lexham travaille actuellement sur une esquisse architecturale.

### **b. Affaires intercommunales :**

Schéma de mutualisation des services : le Maire présente au conseil le bilan de l'étude du cabinet KPMG.

Fusion et transferts de compétences : conséquence directe de la fusion des communautés de communes, le conseil est informé des réunions relatives à l'évolution des compétences SPANC et déchets ainsi que des réunions relatives au transfert de la compétence enfance jeunesse pour les activités extrascolaires.

---

## **ACCUEIL DE LOISIRS LES LAPOUSIG**

Durant l'été, l'accueil de loisirs Les Lapousig sera ouvert pour les 3-12 ans, du mercredi 6 juillet au vendredi 26 août 2016. Les dossiers d'inscription et les fiches de réservation sont disponibles en mairie.

## **BRULAGE DES DECHETS**

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures.

## **CAP SUR LES ANTILLES - CONCOURS DES MAISONS FLEURIES**

Dans le cadre du fleurissement estival qui a pour thème cette année : « Cap sur les Antilles », la commune s'est inscrite aux concours "Jardins et Maisons Fleuris". Le bulletin d'inscription est disponible en mairie.

Nous invitons chacun, particuliers, commerçants, campings, hôtels, exploitations agricoles et écoles à contribuer au fleurissement de la commune et surtout à s'inscrire au concours des "Jardins et Maisons Fleuris".

Toutes les inscriptions seront les bienvenues et seront prises en mairie jusqu'au samedi 28 mai.

## **DES LIVRES MALTRAITÉS !**

L'association de gestion de la bibliothèque dépose depuis quelques semaines des livres sous l'abribus et près de l'abri téléphonique à côté de la poste.

La formule semblait rencontrer un certain succès, mais, cette semaine quelques personnes indélicates ont jeté des livres à la poubelle : très drôle !

Nous invitons les personnes en désaccord avec cette initiative à venir, seules ou en groupe, visiter la bibliothèque, y faire d'éventuelles suggestions, nous dire ce qu'elles ont envie de lire, les sujets qui les intéressent.

## **RECRUTEMENT SAISONNIERS**

La commune recrute pour les mois de juillet et août, à raison de 20h00 par semaine, 2 jeunes par mois pour renforcer les services techniques. Missions : entretien des plages et des espaces publics ; fonctions polyvalentes.

Permis de conduire indispensable. Adresser votre candidature (lettre de motivation et CV) avant le samedi 28 mai 2016 à l'attention de : Monsieur le Maire 5, allée du stade 29550 Plonevez-Porzay.

## **INFORMATIONS INTERCOMMUNALES**

### **EMBALLAGES : TOUS DANS LE MÊME BAC !**

A compter du 1er juin 2016 à Plonévez-Porzay, vous pourrez déposer tous vos emballages dans le bac de tri. La nouveauté : tous les emballages plastiques sont maintenant recyclés et valorisés.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

### **Qui est concerné ?**

Notre commune fait partie des premières à participer au projet piloté par Eco-Emballages. Vos proches qui habitent dans des communes voisines ne sont peut-être pas encore concernés. Ils le seront bientôt, mais en attendant, ne soyez pas étonnés si les consignes diffèrent chez eux.

### **Et en pratique ?**

Les nouvelles consignes de tri dans la commune remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages). Pour vous aider :

1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri !

2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac).

### **A recycler :**

Dans le bac emballages jaunes : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception ! Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Dans le conteneur à verre : emballages en verre.

## **L'EMPLOI ENTRE PARTICULIERS**

La maison de l'emploi de Châteaulin organise un rendez-vous d'information, le vendredi 10 juin de 14h à 16h, sur le thème : "L'Emploi entre particuliers ⇔ Chèque emploi service, les droits et les devoirs" : les activités concernées, l'embauche et le contrat de travail, les services proposés et les avantages, la fin de la relation, les documents obligatoires et la formation continue. Des réponses à vos questions ! Contact : maison de l'emploi au 02.98.16.14.20

## **OFFICE DE TOURISME DE L'AULNE ET DU PORZAY**

L'office de tourisme de Plonévez-Porzay est ouvert du mardi au vendredi de 9h30 à 12h15.

**Rester connecté !** : L'Office de tourisme propose un accès wifi gratuit 24h/24 devant son bureau. Le nom du réseau est : Wifi\_public. Conditions d'accès : entrer une adresse mail valide et surfer sur le web !

**Chasse aux trésors – 6<sup>ème</sup> édition** : Vous cherchez une activité divertissante et ludique ... Ne cherchez plus ! Participez à la chasse au trésor du 15 avril au 15 octobre 2016. L'Office de tourisme vous propose une autre façon de découvrir la richesse mais aussi les secrets des 11 communes de son territoire. 11 communes = 11 énigmes ! Et tentez de gagner une caméra de sport !

L'espace boutique et billetterie de l'office de tourisme : Pour une escapade en amoureux ou une bulle d'air en famille, partez et prenez le large ! Réservez vos billets à l'Office de tourisme pour vos traversées sur Sein, Ouessant, Molène, et les Glénan.

× : Ouessant – Molène – Sein

Découvrez, de l'hiver aux plus beaux jours de l'été, les 3 îles de la pointe du Finistère à bord des navires de la compagnie Penn ar Bed, spécialement conçus pour la rapidité et le confort de votre traversée.

× Croisière pour les îles Glénan

4 formules pour une journée de rêve ! L'archipel des Glénan et son chapelet d'îlots offrent un spectacle féérique. Les plages de sable blanc et fin et les eaux vert-émeraude évoquent l'exotisme des îles lointaines. Sept îles principales enserrent le lagon aux eaux d'une transparence sans pareil. Découvrez également la croisière promenade ou la croisière gourmande sur l'Odet à bord des vedettes de l'Odet.

A SAVOIR !

· Sur présentation de votre billet Océanopolis, vous bénéficierez d'une réduction sur les compagnies maritimes Vedettes de l'Odet et Penn Ar Bed

· Chèques vacances acceptés

× Océanopolis : Venez découvrir et explorer les 3 univers pour un merveilleux tour du monde des océans. Plus de 10 000 animaux, des films magnifiques, de nombreuses animations pour rêver, s'amuser et comprendre... Océanopolis vous promet une journée exceptionnelle riche en émotions, des moments forts pour toute la famille.

× En vente dans notre espace boutique

Pour la randonnée pédestre : fiches de randonnée, topo-guides PR ou GR

Pour la pratique du VTT : topo-guide VTT Porzay (10 circuits balisés)

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : [www.aulne-porzay-tourisme.com](http://www.aulne-porzay-tourisme.com)

## ANIMATIONS ET VIE DES ASSOCIATIONS

### BELOTE MUNICIPALE

Le prochain tournoi de belote aura lieu le vendredi 27 mai. Rendez-vous à 20h30 à la salle des associations.

### FNACA PLONEVEZ-PORZAY / LOCRONAN / KERLAZ

La sortie annuelle de notre association se déroulera le jeudi 9 juin ⇨ "La route de la fraise". Inscription, au plus tard, pour le 1<sup>er</sup> juin au 06.81.54.66.33.

### KERMESSE ET COCHON GRILLÉ

L'APE de l'école communale de Plonevez-Porzay organise un cochon grillé le dimanche 19 juin à partir de 12h dans la cour de l'école (ouvert à tous - à déguster sur place ou à emporter). Cochon cuit à la broche accompagné de son gratin et de sa ratatouille maison. Gâteau en dessert. Apéritif offert. Tarifs : adulte : 12 € / enfant : 6 €. Réservation ⇨ Magali au 06.68.60.65.69 / Laurène au 06.07.36.90.75 / [ape.ecolecommunale@laposte.net](mailto:ape.ecolecommunale@laposte.net)

Le repas sera suivi d'une kermesse.

### RANDONNEURS DU PORZAY

Lundi 30 mai : rencontre avec les amis randonneurs de Plonéis. Rendez-vous à 14h à la chapelle Sainte Anne. Marche douce : 7 kms. Marche longue : 12 kms suivie d'un goûter à la salle municipale.

Mardi 31 mai : Douarnenez. Mercredi 1<sup>er</sup> juin : Camaret, sortie à la journée. Vendredi 3 juin : Quimerc'h

Contact ⇨ Jean-René Le Donge au 02.98.92.55.02. Départ des randonnées place de l'église à 13h45.

« Brest 2016 » : sortie à la journée le vendredi 15 juillet incluant le transport aller-retour en autocar, entrée sur le site, déjeuner, promenade en bateau au cœur de la fête. Contact ⇨ Mme Thomas au 02.98.92.54.15.

### RETRANSMISSION MATCH FRANCE / SUISSE

Le comité des fêtes à l'occasion de la fête des pères vous invite à la retransmission sur grand écran du match « France/Suisse ». Rendez-vous le dimanche 19 juin à 19h à la salle municipale.

Entrée gratuite. Buvette, sandwichs.

### SOCIETE DE CHASSE

Vendredi 10 juin à 19h30, au restaurant Derrien-Jain, repas des exploitants agricoles mettant leurs terres à disposition de la société de chasse Ar Stanken. Les bénévoles et les chasseurs ayant participé activement au cochon farci 2015 y sont cordialement invités.

## INFORMATIONS PAROISSIALES

Samedi 28 mai : Cast. Dimanche 29 mai : Plonevez-Porzay, chapelle Sainte Anne – profession de foi.

Mardi 31 mai : rassemblement annuel du Mouvement chrétien des retraités à la cathédrale de Quimper. Transport en car annulé. Covoiturage : rendez-vous place de l'église à 8h45 10h : passage de la porte Sainte. 10h30 : messe présidée par Monseigneur Dognin. 15h30 : célébration Mariale. Renseignements au 02.98.92.53.44.

*Imprimé par nos soins*